



Zones d'Activités Économiques : enquête CCVO3F



Dans le cadre de la loi Climat et résilience du 24 août 2021, notre Communauté de communes, compétente en terme de développement économique, doit réaliser un **inventaire des Zones d'Activités Économiques présentes sur son territoire.**

En complément, une consultation des propriétaires et des occupants des zones d'activités doit être réalisée durant une période de trente jours avant l'arrêt de l'inventaire en conseil communautaire.

Vous êtes propriétaire, locataire ou dirigez une entreprise dans une Zone d'Activité Économique (ZAE) de notre territoire, **faites remonter vos besoins en répondant à un questionnaire en ligne.**

Comment faire ?

- Vous avez jusque fin avril pour compléter le formulaire (voir ci-contre)
- Temps de réponse : 3mn.
- Ne tardez pas, chaque réponse compte !

Merci pour votre engagement au service du dynamisme économique local.

Liens utiles

[Formulaire](#)